

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
1^{er} avril 2026
Date d'affichage de l'avis
1^{er} avril 2026
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
N° d'ordre
D_2026_4_3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le sept avril, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles CAMY.

Etaient présents : MM. G. CAMY, S. TASTET, B. LORRY, M.-C. LALANNE, A.-C. LE PENVEN, P. ESPINASSEAU, C. GUILLARD, C. ANTRAYGUES, D. GRABE-BIDAU, M. CLAVE, P.-H. NAU-HENDEL, V. LAMY, C. DESPRE.

Ont donné pouvoir : V. LABORDE à B. LORRY, R. CARDY à MM. G.CAMY.

Etaient absents : V. LABORDE, R. CARDY.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : M.-C. LALANNE.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire expose qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises et composées exclusivement de conseillers municipaux.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission, et de procéder à leur nomination.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, les membres des commissions municipales sont désignés par vote à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Le Maire propose au Conseil Municipal la création, pour la durée du mandat, des commissions municipales suivantes : Finances – Voirie – Bâtiments – Urbanisme Environnement – Culture Animation Jeunesse – Information Communication – Ecole Périscolaire – Bois Saligà.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la création, pour la durée du mandat, de ces huit commissions municipales :

Finances

Président : Gilles CAMY

Membres : Christophe GUILLARD, Serge TASTET, Richard CARDY, Anne-Claire LE PENVEN, Marie-Claude LALANNE.

Voirie

Président : Gilles CAMY

Membres : Serge TASTET, Christophe GUILLARD, Daniel GRABÉ-BIDAU, V. LAMY.

Bâtiments

Président : Gilles CAMY

Membres : Richard CARDY, Serge TASTET, Betty LORRY, Anne-Claire LE PENVEN, Daniel GRABÉ-BIDAU, C. DESPRE.

Urbanisme

Président : Gilles CAMY

Environnement

Membres : Céline ANTRAYGUES, Mélanie CLAVÉ, Marie-Claude LALANNE, C. DESPRE.

Culture Animation

Président : Gilles CAMY

Jeunesse

Membres : Anne-Claire LE PENVEN, Céline ANTRAYGUES, Mélanie CLAVÉ, Véronique LABORDE, Betty LORRY, Marie-Claude LALANNE, Pierre-Henry NAU-HENDEL.

Information

Président : Gilles CAMY

Communication

Membres : Paul ESPINASSEAU, Anne-Claire LE PENVEN, Céline ANTRAYGUES, Christophe GUILLARD, Véronique LABORDE, Marie-Claude LALANNE.

Ecole Périscolaire

Président : Gilles CAMY

Membres : Céline ANTRAYGUES, Betty LORRY, Mélanie CLAVÉ, Marie-Claude LALANNE, Pierre-Henry NAU-HENDEL.

Bois Saligà

Président : Gilles CAMY

Membres : Serge TASTET, Richard CARDY, Paul ESPINASSEAU, Pierre-Henry NAU-HENDEL.

PROCÈDE à la désignation des membres au sein de chaque commission municipale.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Gilles CAMY